



**PRÉAVIS No 05/2025**

**du Comité de Direction**

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

**Demande de crédit complémentaire au budget  
de fonctionnement 2025 - Cotisations LPP (part employeur)**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

En vertu des dispositions du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (ci-après : RCC, RSV 175.31.1), le Comité de Direction vous soumet la présente demande d'octroi de crédits complémentaires au budget de fonctionnement pour l'exercice 2025.

Considérant :

Lors de l'établissement du budget 2025, la cotisation employeur à la caisse de pension a été calculée en prenant en compte la déduction de coordination prévue par la LPP (CHF 25'725.-), au lieu de celle en vigueur auprès de la Caisse intercommunale de pension (CIP), fixée à CHF 15'120.- Cette erreur a conduit à une sous-estimation de la masse salariale soumise aux cotisations.

Par ailleurs, la masse salariale correspondant à 14 aspirants budgétés (volées 2024-2025 et 2025-2026) n'a pas été intégrée au calcul de la base salariale soumise à cotisation.

Ces éléments induisent une différence négative de CHF 253'654.- dans la nature budgétaire 3040 "Cotisation caisse de pensions", qui se répartit comme suit :

N° de compte	Intitulé de la section	Intitulé du compte	Budget 2025	Crédit complémentaire	Budget 2025 corrigé
6000.3040	Autorité et personnel	Cotisations caisse de pensions	300'200.-	13'644.-	313'844.-
6050.3040	Autorité et personnel	Cotisation caisse de pensions	290'000.-	-13'700.-	276'300.-
6100.3040	Autorité et personnel	Cotisation caisse de pensions	1'873'000.-	253'710	2'126'710
<b>Total</b>			<b>2'463'200.-</b>	<b>253'654.-</b>	<b>2'716'854.-</b>

Le financement des charges nettes complémentaires de fonctionnement devrait pouvoir être assuré par la trésorerie ordinaire, notamment en raison d'un ajustement de la masse salariale budgétée pour l'année 2025. En effet, une analyse laisse apparaître que la masse salariale inscrite au budget présente une marge favorable permettant de financer la correction liée aux cotisations de la caisse de pension.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

**Le Conseil intercommunal  
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis no 05/2025 du Comité de Direction du 13 août 2025,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**Décide**

1. D'accorder au Comité de Direction un crédit complémentaire d'un montant de CHF 253'654.- au budget de fonctionnement 2025, en dépassement de la nature 3040 "cotisation caisse de pensions".
2. D'autoriser le Comité de Direction à financer ce crédit complémentaire par la trésorerie courante.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION  
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

Le Président :



Jean-François Clément

Le Secrétaire :



Stefan Bérard